

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six, le 20 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Antonin KOSZULINSKI, Stéphanie HOUSET, Sabine TAULEIGNE, Laurent PEMEANT, Corine ARSAC, Suzanne BROT, Damien COHEN, Jérémy FERNANDEZ, Isabelle WICKI, Jérémy POURCHAILLE, Fanély RISSOANS, Thomas ROYER, Lucie DEPETRIS, Alain MONTEUX, Cécile DESSUS, Eric DERMENT, Valérie GARCIA, Michel BERNE, Anna ROMAJOT, Guy LE DROGO, Marie-Renée AVON, Dorian DANTIN, Jean-Michel BOCHATON, Marie-José BAYOUD-TORRES, Claude ILLY, Sandrine AUGIER, Manuel HERRERO (à compter du point 2.11), Sylvie DELOCHE, Daniel GROUSSON.

POUVOIRS : Lilian CHAMBONNET à Antonin KOSZULINSKI ; Patrick GROUPIERRE à Suzanne BROT ; Magalie MAS à Stéphanie HOUSET ;

ABSENTS : Manuel HERRERO (jusqu'au point 2.10).

OBJET -9- : Cession parcelle AN0433 à Résidence Jacqueline SAPET -DAH

Mme le Maire propose de céder la parcelle AN0433 (issue de la parcelle AN0006p), située Allée Auguste Delaune, à DAH (Drôme Aménagement Habitat).

En effet, cette parcelle étroite est située entre le tennis et la résidence Jacqueline Sapet (ex Foyer Logement), et est destinée aux jardins des futurs logements à rdc de cette résidence située sur la parcelle AN0339. Lors du bornage de la résidence, il s'est avéré que la clôture de la propriété communale –autour des tennis- n'englobait pas la partie à céder et que l'espace bénéficiait d'ores et déjà à DAH. Le conseil d'administration de DAH a donné son accord le 14/02/2025.

Aussi, il est donc proposé de céder à DAH cette parcelle de 110 m² au tarif de UN euro (ou à l'euro symbolique), et ce, conformément à l'avis des Domaines en date du 16/01/2025 qui a été sollicité par DAH.

Les frais de notaire seront à charge exclusive de l'acquéreur.

Il vous est proposé :

- d'approuver la présente délibération
- d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition par 33 voix pour.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 21 avril 2026

Le Maire, 
Geneviève GIRARD 